



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Affaire suivie par :
Valérie XIBERRAS
SUHL/Habitat
Tél. : 05 17 17 38 39
Courriel : valerie.xiberras@charente.gouv.fr

Angoulême, le 10 février 2025

Le directeur départemental des
territoires

à

Monsieur le Maire d'Aussac-Vadalle

Objet : projet de logements pour seniors

Votre projet de création de 4 PLS collectifs sis 72, rue de la République, a fait l'objet d'une décision d'agrément le 6 juin 2023 au titre des logements-foyers.

Or, ce programme ne relève pas des logements-foyers mais de logements classiques majoritairement occupés par des personnes âgées.

La décision de 2023 vaut autorisation exceptionnelle de réserver ces logements à ce public spécifique.

La cheffe du service
urbanisme, habitat et logement
par interim

Anne-Claire BERNADOTTE